Image not found or type unknown

Arrestation Excès de grande vitesset > 50km/h

Par **corentin44410**, le **17/06/2020** à **11:47**

Bonjour, je me permets de poster un message sur ce forum, car il y a trois jours j'ai commis un excès de grande vitesse > 50km/h sur une 2x2 voies un dimanche soir où il n'y avait personne. J'ai commis cette erreur et des policiers avec des talkies m'attendaient un peu plus loin. Ils m'ont arrêtés et ont immédiatement saisis mon permis de conduire qu'ils ont conservés ainsi que ma carte grise. C'était une 4 vois au millieu des champs il n'y avait aucune entrée ni aucune sortie, je ne sais pas où ils étaient positionnés. Mais toujours est-il que je n'ai pas eu de PV, ou de contravention, on m'a seulement fournis une petit document indiquant l'immobilisation du véhicule. Est-ce légal ou manque-t-il un papier ? De plus les gendarmes ne m'ont informés de rien de tout à part la suspension du permis provisoirement et l'immobilisation du véhicule j'ai su grâce à internet ce qui allait m'attendre par la suite.

De plus je redescends à 0 points sur mon permis car il m'en restait 3, donc on m'a conseillé de faire un stage avant la perte de points qui me permettrait d'en conserver 1. Qu'en pensez vous ? Quel recours puis-je avoir ?

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **17/06/2020** à **12:22**

Bonjour
Une LECTURE

Par **Maitre SEBAN**, le **24/06/2020** à **10:53**

Bonjour,

Effectivement, je vous conseille de passer un stage de récupération de points rapidement car le grad excès de vitesse entraine la perte de 6 points automatiquent en cas de condamnation.

Vous allez probabalement être destinataire d'une suspension de votre permis de conduire

puis d'une convocation devant le tribunal de police.

Vous pouvez vous faire asssiter d'un avocat si vous souhaitez, notamment, qu'il vérfie la régularité de la procédure.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

www.maitreseban.fr

avocat permis de conduire

Par **janus2fr**, le **24/06/2020** à **16:28**

[quote]
j'ai commis un excès de grande vitesse > 50km/h

[/quote]

[quote]
De plus je redescends à 0 points sur mon permis car il m'en restait 3,

[/quote]

Bonjour,

Je pensais qu'un automobiliste qui n'a presque plus de points faisait plus attention que les autres à les conserver, vous me démontrer mon erreur...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés